

teur, furent arrêtés, plongés dans les cachots de l'inquisition et brûlés vifs; les juges seuls furent épargnés, en raison de leur servile rétractation, car ces misérables eurent la lâcheté de venir en corps au Vatican s'humilier devant le pape et le supplier de les absoudre de leur crime, et de leur pardonner d'avoir versé le sang innocent pour complaire à un pontife infallible. Aucun des ennemis de cette famille ne put échapper à la vengeance de Pie V; il les poursuivit jusque dans les pays étrangers où ils s'étaient réfugiés : Jules Zoannetti fut arrêté à Venise, et Pierre Carnesecchi fut enlevé de Florence; puis l'un et l'autre furent ramenés à Rome et mis en jugement comme coupables d'avoir entretenu des relations criminelles avec la belle Victoire Colonna, veuve du marquis de Pescaire, et Julie de Gonzague, toutes deux suspectes d'hérésie; accusation absurde, puisque l'une de ces femmes était morte depuis dix-neuf ans. Carnesecchi et Zoannetti n'en furent pas moins appliqués à la torture en présence du saint-père, et tenaillés avec tant de cruauté que ces infortunés, vaincus par la douleur, firent l'aveu de leur culpabilité, et demandèrent comme une faveur d'être condamnés à mort; ce qui leur fut accordé incontinent.

Sa Sainteté, quoique débarrassée des ennemis des Caraffa, ne donna aucun relâche aux bourreaux du saint-office; elle se rejeta sur les hérétiques, les entassa par milliers dans ses cachots, et voulut elle-même présider aux exécutions. Entre autres exemples de la férocité de Pie V, l'historien Volaterran cite le supplice d'une belle jeune femme qui avait été dénoncée par les espions des inquisiteurs comme coupable d'avoir favorisé la fuite de Rome d'une de ses sœurs qui ve-

nait d'embrasser le calvinisme. Cette infortunée fut arrachée de nuit à sa famille, et sans qu'on eût aucun égard pour son état de grossesse, on la plongea dans un cabanon noir et infect où elle accoucha de frayeur. Le matin, le cruel Pie V la fit comparaître devant son tribunal, et sans être touché des protestations d'innocence et des prières de cette malheureuse femme, il ordonna aux moines qui remplissaient les fonctions de tourmenteurs de faire leur devoir. Trois dominicains se jetèrent alors sur elle, enlevèrent ses vêtements et la laissèrent dans une nudité complète, puis ils ployèrent son corps sur un chevalet, attachèrent ses pieds et ses bras à des cordes qui étaient retenues aux murailles par des anneaux de fer, et les tirèrent avec tant de violence que ses membres délicats et faibles en furent coupés jusqu'aux os; ensuite on lui fit subir la question de l'eau. Mais après qu'elle eut avalé huit mesures entières, elle les rendit par la bouche avec des flots de sang, et tomba en faiblesse; alors sa Sainteté ordonna aux bourreaux de lui appliquer des lames de cuivre ardentes sur les parties les plus sensibles du corps, et d'allumer un réchaud sous ses pieds, ce qui la rappela de son évanouissement. Enfin, comme elle persistait à ne point vouloir se reconnaître coupable, on la détacha du chevalet et on la rapporta dans son cachot, auprès de son enfant, qui était mort de froid pendant qu'on la torturait: elle-même expira le lendemain. Pie V ayant reconnu qu'on l'avait faussement accusée, se contenta de faire rendre son cadavre à la famille.

Aonius Palearius, l'un des plus célèbres écrivains du seizième siècle, devint également la victime de ce monstre. Voici de quelle manière: Un espion ayant fait savoir à la

cour de Rome qu'Aonius avait dit que l'inquisition était un poignard dont la lame était dirigée sur le cœur de tous les gens de lettres, le pape envoya des sbires à Milan, fit enlever de nuit le coupable et ordonna qu'il fût conduit à Rome, où on le plongea immédiatement dans les prisons du Vatican; ensuite on l'appliqua à la question et on l'obligea à signer un écrit dans lequel il reconnaissait que le pape avait le droit de tuer les hérétiques; que l'Église pouvait instituer des ministres pour exécuter les sentences rendues par les inquisiteurs; que le pontife romain lui-même pouvait de sa propre main, à l'exemple de Samuel et de saint Pierre, se saisir du glaive et frapper ses ennemis. Puis quand le malheureux eut apposé son nom au bas de cette pièce, on se servit contre lui de ses propres aveux, et Pie V le fit pendre sous ses yeux.

Les actes de barbarie qui signalèrent le commencement de ce pontificat jetèrent une telle épouvante dans les esprits, qu'en moins de six mois plus d'un tiers de la population avait abandonné la ville sainte; et comme les cardinaux essayaient, un jour de consistoire, de faire quelques remontrances à Pie V pour l'engager à user de clémence dans les intérêts de l'Église: « Non, non, répondit-il, soyons inexorables; point » de pitié, point de merci pour les hérétiques; mieux vaut » anéantir la génération présente que de léguer l'erreur aux » générations futures. »

En effet, loin de se départir de sa rigueur, il devint plus terrible et plus implacable que jamais; et sur le simple soupçon que plusieurs femmes calvinistes s'étaient mises dans les rangs des prostituées pour échapper aux inquisiteurs, il publia un édit qui enjoignait aux courtisanes de Rome de se

marier dans le délai d'un mois, ou de sortir de la ville, sous peine, en cas de désobéissance, d'être fouettées publiquement par la main du bourreau. Heureusement ce décret n'eut point d'exécution, et les cardinaux parvinrent à le faire révoquer en représentant à sa Sainteté que les quarante-cinq mille prostituées qui habitaient Rome étaient nécessaires au service des ecclésiastiques, et que s'il supprimait les lupanars, son clergé retomberait dans les honteux désordres de la sodomie, comme aux temps de saint Paul, et qu'en outre il priverait le trésor apostolique de la source la plus productive de ses revenus. Cette dernière considération détermina Pie V à substituer aux peines afflictives une simple note d'infamie; il décida que les filles d'amour habiteraient à l'avenir un quartier particulier, et qu'elles ne pourraient paraître ni de jour ni de nuit dans les rues de Rome. Il leur conserva néanmoins le privilège d'être inhumées dans un terrain béni qui était situé près de la porte Flaminia, derrière le mur penché, appelé muro torto. Le saint-père se montra plus sévère à l'égard des toreadores; il défendit, sous peine d'excommunication, qu'on enterrât en terre sainte ceux qui mouraient dans les combats de taureaux. Enfin il poussa la cruauté jusqu'à faire une loi qui enjoignait aux médecins d'abandonner les malades qui refusaient de recevoir les sacrements à la troisième visite, et de les dénoncer à l'autorité supérieure.

Pie V ne se borna pas à faire gémir l'Italie sous ce joug de fanatisme et de terreur. Déjà maître de l'Espagne, où régnait Philippe II, son digne émule en férocité, il voulut assurer le triomphe de l'inquisition dans les Pays-Bas, et il excita le roi d'Espagne à poursuivre à outrance les hérétiques de ces

contrées. Marguerite de Parme, sœur de Philippe et régente des Pays-Bas, cherchait bien à seconder les fureurs de son frère, et faisait arrêter un grand nombre de réformés. Mais soit que les juges favorisassent tacitement les doctrines nouvelles, soit qu'ils reconnussent le danger de pousser au désespoir une nation courageuse, presque tous les accusés étaient rendus à la liberté. Dans les principales villes de la province, à Tournay, à Lille, à Valenciennes, on comptait par milliers les sectaires de Baïus et de Jean de Louvain, qui étaient des calvinistes mitigés. Des assemblées de cinq ou six cents personnes, protégées par le prince d'Orange, se réunissaient ostensiblement pour chanter les psaumes du célèbre Clément Marot, poète de la cour de France; et si parfois Marguerite de Parme voulait sévir contre ces hérétiques ou fermer les salles qui leur servaient de temples, le peuple courait aux armes et chassait ses soldats.

Philippe II, à l'instigation du saint-père, publia de nouveaux édits contre les hérétiques, et ordonna aux princes et aux seigneurs des Pays-Bas de faire adopter dans les fiefs dépendants de leur juridiction les décrets du concile de Trente, sous peine de privation de leurs biens et dignités. Loin d'être intimidés par cette menace, les Flamands résolurent de se soustraire à la tyrannie espagnole, et firent le serment de périr jusqu'au dernier pour reconquérir leur indépendance. Une vaste conjuration se forma sous la direction de Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde; et à un jour fixé, plus de trente mille paysans, bourgeois ou nobles, se réunirent dans une vaste plaine aux portes de Bruxelles, et prirent plusieurs décisions importantes. A la suite de cette

première séance, cinq cents députés, ayant à leur tête Henri de Bréderode, les comtes de Nassau, de Berg et de Culembourg, traversèrent la ville en silence, arrivèrent jusqu'au palais de la régente, et demandèrent au nom du peuple à lui présenter une requête.

Marguerite, effrayée d'une manifestation aussi imposante, accueillit les envoyés avec toutes les apparences de la bonté, et leur promit de supprimer les tribunaux de l'inquisition et de leur accorder la liberté de conscience. Mais, comme ils se retiraient, le comte de Barlemont, son confident intime et son amant, s'écria avec l'insolence d'un favori : « Rassurez-vous, duchesse, vous n'avez affaire qu'à un tas de gueux » qu'il sera facile de mettre à la raison. » Le lendemain, Bréderode s'empara du mot, et proposa aux conjurés de nommer leur association la Confédération des gueux; ce qui fut unanimement approuvé. En conséquence, les rebelles attachèrent à leur ceinture une écuelle de bois, et à leur cou une médaille représentant d'un côté l'image du roi Philippe et de l'autre une besace, avec cette légende : « Fidèles au roi » jusqu'à la besace. » De leur côté, les catholiques adoptèrent une médaille représentant la sainte Vierge avec son fils dans les bras.

Pie V, informé par Marguerite de Parme de cette particularité, s'empressa de faire fabriquer à Rome une cargaison de médailles qu'il envoya immédiatement à la gouvernante, avec un bref qui accordait à ceux qui les porteraient des indulgences plénières pour tous les crimes qu'ils auraient commis ou qu'ils pourraient commettre dans l'avenir. Sa Sainteté écrivait en même temps à la gouvernante pour la louer du

zèle qu'elle montrait, et pour l'exhorter à être sans pitié dans l'exercice de son pouvoir. Cependant les conjurés de Flandre, fatigués d'attendre inutilement l'exécution des promesses de la sœur de Philippe, résolurent de sommer ce souverain de se prononcer dans la question, et lui adressèrent une députation en Espagne. Le pontife, instruit de cette démarche, s'empressa de mander à Pierre Camajan, évêque d'Ascoli, son nonce à Madrid, qu'il eût à surveiller les députés de la Flandre, et à mettre tout en œuvre pour engager le roi à les faire brûler vifs comme hérétiques. Du reste, l'agent du saint-père n'eut pas beaucoup de peine à faire adopter au sanguinaire Philippe une mesure qui était dans ses mœurs et dans ses habitudes; et le jour même de l'arrivée de la députation des gueux, les infortunés Flamands qui la composaient furent arrêtés, déferés aux tribunaux du saint-office, et mis à mort.

Dès que la nouvelle de cette action atroce parvint dans les Pays-Bas, il n'y eut qu'un cri d'indignation contre l'infâme monarque; cinquante mille insurgés se levèrent comme un seul homme, parcoururent les bourgs, les villages et les villes, mettant tout à feu et à sang, brisant les statues des saints, pillant les églises et les monastères, égorgeant les prêtres et les moines. « Dans la ville d'Anvers, disent les his- » toriens catholiques, eurent lieu des scènes déplorables; la » cathédrale fut pillée pendant trois jours, et les gueux, non » contents d'avoir détruit les images, se servirent par déri- » sion de l'huile sainte pour lisser leurs cheveux et leurs » barbes; aussi ne saurions-nous trop applaudir aux prédi- » cations du franciscain Corneille Adriaensen, et répéter

» avec lui : « Oui, il faut pendre, brûler, rôtir, faire bouillir, »
 » écorcher, étrangler, enterrer vifs ces infâmes hérétiques ; »
 » il faut ouvrir le ventre à leurs femmes et écraser leurs pe- »
 » tits enfants contre les murailles, afin d'anéantir à jamais »
 » leur race exécration. » Nous ajouterons ce que les écrivains catholiques ont passé sous silence, que pour mieux échauffer la pieuse ardeur des dévotes et des fanatiques qui suivaient les sermons d'Adriaensen, ce prédicateur réunissait les plus jeunes et les plus beaux des adolescents des deux sexes, leur faisait enlever leurs vêtements, et les flagellait doucement et lentement avec des verges d'osier.

Bientôt et en dépit des efforts de la gouvernante, la révolte des gueux devint si menaçante, que Marguerite se trouva forcée d'accorder la liberté de conscience et de supprimer les tribunaux d'inquisition. Dès lors, les réformés prêchèrent librement leurs doctrines dans toute la Flandre, et l'on vit des bandes de huit ou dix mille religionnaires sortir des murs de Tournay, de Lille, de Valenciennes et d'Anvers, pour venir écouter les prêches des ministres Hessels et Baïus dans les campagnes.

Pie V, furieux de cette concession, écrivit à Marguerite d'Autriche d'avoir à révoquer l'édit qu'elle avait rendu en faveur des gueux, sous peine des censures les plus terribles ; et il lui ordonna de faire marcher immédiatement contre les rebelles ses troupes les plus aguerries. Il écrivit également à Philippe II qu'il ne se relâchât en rien de sa rigueur contre les hérétiques de Flandre, et qu'il refusât sa sanction aux mesures que sa sœur avait prises. « Il faut noyer tous ces » forcenés dans une mer de sang, ajoutait-il dans sa lettre au

» prince ; il faut que la flamme et le fer transforment en dé- »
 » serts ces plaines fertiles et ces villes orgueilleuses, afin que »
 » les fidèles applaudissent à notre zèle orthodoxe, et se ré- »
 » jouissent du triomphe de la foi ! » Suivant son habitude, le roi d'Espagne obéit au pape, et envoya le duc d'Albe en Flandre, à la tête d'une armée formidable, pour prendre le gouvernement de cette province, et muni d'ordres tellement sévères, que le nonce apostolique écrivait à Pie V, que ce souverain avait tant d'amour pour la religion, qu'il était plutôt nécessaire de l'arrêter que de le pousser.

Dès que le duc fut entré à Bruxelles, la gouvernante remit tous ses pouvoirs entre ses mains et quitta les Pays-Bas. Celui-ci, se trouvant revêtu d'une autorité illimitée, voulut l'exercer avec la rigueur qui lui avait été commandée ; il créa immédiatement une chambre de justice, qu'il nomma le conseil des troubles, et que les peuples appelèrent le conseil de sang ; puis il fit arrêter indistinctement des milliers de citoyens et en remplit les prisons ; ensuite il proscrivit tous les nobles, confisqua leurs biens, les vendit au profit du prince, et en employa le prix à faire élever des bastilles, des forts et des citadelles autour des villes ; enfin, quand le duc d'Albe se crut à l'abri de nouvelles tentatives de soulèvement, il procéda aux exécutions des prisonniers.

Jean Vargas, un des favoris du nouveau gouverneur, fut nommé président de ce tribunal de sang, qui condamnait au supplice tous les prévenus sans exception et sans égards ni pour le sexe ni pour la religion, attendu, écrivait Philippe, que tous les Belges méritaient la mort ; les hérétiques pour avoir pillé les églises, et les catholiques pour ne pas les en